

CHEMINEMENT CONSEILLÉ À L'ÉTUDIANT MINEURE EN ÉTHIQUE ET DROIT 1-198-4-0

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante :

- 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option, et 3 crédits au choix.

ANNÉE	
COURS OBLIGATOIRES DE BASE DE LA PHILOSOPHIE	
AUTOMNE	HIVER
PHI 1400 : Problèmes en éthiques	PHI 1430 : Éthique et politique
DRT 1002S : Introduction au droit	DRT 1022S : Fondement du droit 2
PHI 3660 : Philosophie du droit	COURS à OPTION
COURS à OPTION	COURS à OPTION
COURS à OPTION	COURS à OPTION

N.B. : un cours à option devra être remplacé par les 3 crédits de cours au choix

Un **cours au choix** est au départ un cours HORS PROGRAMME, non indiqué dans la structure de votre programme. Il peut être de n'importe quel niveau universitaire et avoir un sigle autre que PHI. Il faut que le département concerné, du cours qui vous intéresse, autorise les inscriptions des étudiants ne dépendant pas de leur département. Ces cours hors programme, deviendront vos «**cours au choix**» en changeant leur statut. Pour cela, il faut le demander à votre TGDE.

Surveillez le minimum de crédits à compléter dans les blocs :

Les étudiants qui ne peuvent pas s'inscrire à 5 cours par trimestre doivent retarder un cours à option plutôt que les cours obligatoires. Après avoir suivi vos cours obligatoires, il vous est conseillé de vous inscrire aux minimums nécessaires des blocs des cours à option, puis de vous inscrire à vos cours au choix. Si vous vérifiez votre structure de programme : <http://admission.umontreal.ca/programmes/mineure-en-ethique-et-droit/structure-du-programme/>

Entre les cours obligatoires, à option et au choix, il y a **30 crédits à obtenir**. Tout écart du profil suggéré pour vos cours risque d'entraîner des retards dans votre cheminement pour lesquels le département n'assume aucune responsabilité.

À noter :

- Un cours qui commence par **PHI1xxx** ou **DRT1xxx** est un cours de 1^{ère} année.
- Un cours qui commence par **PHI2xxx** ou **DRT2xxx** est un cours de 2^{ème} année
- Un cours qui commence par **PHI3xxx** ou **DRT3xxx** est un cours de 3^{ème} année

Il est donc recommandé de respecter le cheminement des inscriptions surtout en première année car les professeurs vous noteront en fonction des niveaux des cours et non de votre parcours personnel.

Attention :

Tous les cours ne sont pas nécessairement offerts à chaque trimestre. Avant de vous inscrire, vous devez planifier non seulement pour un trimestre, mais pour toute l'année (automne-hiver-été). Vous devez aussi vérifier les implications d'un choix de cours pour les années suivantes car certains cours peuvent nécessiter un cours préalable. Durant toute l'année, vous trouverez les cours et leurs descriptifs sur le site web de Département de Philosophie et de la Faculté de Droit sur les liens suivants : <http://philo.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/> et http://www.droit.umontreal.ca/baccalaureat_droit/horaire_cours.html

Respectez les dates limites de modification de votre choix et d'abandon de cours :

Voir le calendrier des études sur le site de la Faculté des Arts et Sciences dont dépend le département de philosophie : <http://fas.umontreal.ca/accueil/>

N'oubliez pas que les places étant limitées dans chaque cours, il vous est conseillé de choisir vos cours le plus tôt possible.